

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1/ PRINCIPE GENERAL

Toute commande passée auprès de l'APEADE implique l'acceptation entière et sans réserve des conditions ci-après.

Ces conditions s'appliquent de plein droit à l'exclusion des conditions d'achat figurant, le cas échéant, sur tout document émanant du libraire. Toute clause contraire qui n'aurait pas fait l'objet d'une acceptation préalable, expresse et écrite de la part de l'APEADE ne lui est pas opposable.

En outre, l'APEADE se réserve le droit de modifier à tout moment ces conditions. Les modifications éventuelles des conditions de ventes sont disponibles sur notre site internet.

2/ PRIX DES LIVRES ET REMISES

Les prix communiqués à la clientèle et figurant sur les catalogues, bons de commande, bons de livraison et autres documents commerciaux ou publicités ainsi que sur les ouvrages sont des prix public T.T.C (l'actuel taux de T.V.A. étant de 5.5%). Ces prix peuvent être modifiés, le prix applicable étant celui en vigueur lors de passation de la commande.

3/ ECHEANCE

La facture est établie à chaque commande. Le paiement est comptant, avant la livraison.

4/ LIVRAISON

L'acceptation de la commande par l'APEADE signifie que les produits sont disponibles ou disponibles sous quinze jours maximum

Les livraisons sont faites en fonction de l'ordre de l'arrivée des commandes.

Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à annulation de la commande ou à son refus lors de la livraison, ni à des dommages et intérêts au profit du libraire.

5/ EXPEDITION

Le libraire choisit le mode de transport des ouvrages. A défaut d'indication de sa part, les ouvrages seront expédiés selon le mode de transport suivant utilisé par l'APEADE : lettre écopli sans suivi ni assurance.

Dans tous les cas, les marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire et les frais de port à sa charge. L'APEADE ne prend notamment pas en charge le coût de la livraison des ouvrages chez le transporteur choisi par le client. Les risques sont transférés à ce dernier dès la sortie des ouvrages des locaux de l'APEADE.

En cas de perte ou d'avarie, lors d'un envoi assuré, les réserves correspondantes doivent être faites à réception aux services postaux. Ces réserves doivent décrire précisément le problème constaté, et être impérativement confirmées dans les 48 heures par l'envoi

d'un courrier recommandé avec accusé de réception adressé au transporteur, et d'une copie de ce courrier à l'APEADE.

A défaut de respect des dispositions qui précèdent, aucun recours ne pourra être exercé contre l'APEADE, le transitaire et/ou le transporteur.

6/ RETOURS

Toute commande passée est ferme. Elle ne peut pas faire l'objet d'un retour de la part du libraire.

7/ CONDITIONS DE REGLEMENT

Toute facture établie par l'APEADE donne lieu à un règlement de la part du libraire. Celui-ci s'effectue par chèque, à l'ordre de l'APEADE, transmis dès validation de la commande soit par virement bancaire. Le règlement déclenche la livraison. L'encaissement du chèque n'est effectué qu'au moment de l'expédition de la commande.

Tout retard ou défaut de règlement entraînera la facturation de pénalités de retard d'un taux égal à celui du taux de base bancaire augmenté de 5 points (avec un plancher de 15€). Tout mois commencé sera dû. Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code du Commerce, ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Les frais occasionnés par un report ou par toute difficulté comptable ou contentieuse seront immédiatement répercutés au libraire, de plein droit et sans autre formalité que l'information du libraire. La vente des ouvrages ne deviendra parfaite et translatrice de propriété au profit du libraire que lors du complet règlement de la facture correspondante.

Chaque duplicata de facture expédié à un libraire, à sa demande, lui sera facturé 5 € à titre de participation aux frais de recherche, de duplication et d'expédition .

8/ RESERVE DE PROPRIETE

Il est expressément convenu que tout ouvrage facturé et livré au libraire ou enlevé par celui-ci demeure la propriété de l'éditeur jusqu'au complet paiement de son prix par le libraire, nonobstant le transfert immédiat des risques (notamment vol, inondation, incendie) au libraire dès la sortie des entrepôts ou magasins de l'APEADE, et nonobstant l'acceptation éventuelle de tout effet de commerce.

Le libraire s'interdit en conséquence de disposer des ouvrages, de quelque manière que ce soit à l'exception de leur revente à la clientèle, jusqu'au complet paiement de leur prix.

9/ ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation relative aux présentes conditions générales de ventes relève de la compétence exclusive du Tribunal de Fréjus, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.